



En délégation du Département

# revenu de Solidarité active



L'Accompagnement c'est Nous,  
La Réussite c'est Vous



# Dispositif et accès aux droits

## Les montants

Le montant peut être majoré par exemple en cas de présence d'un enfant de moins de 3 ans et si vous vivez seul(e).

L'ensemble des ressources du foyer est pris en compte dans la détermination du montant du rSa.

Les revenus d'activité du foyer comprennent les rémunérations au titre d'une activité professionnelle (salarié ou non), ou qu'il s'agisse de stages de formation rémunérée. Le rSa n'est pas versé si son montant est inférieur à 6 €.

Après le versement des 3 premières mensualités, votre CAF vous adressera, chaque trimestre, une déclaration à compléter pour connaître vos ressources et recalculer votre droit rSa. Cette déclaration est la **Déclaration Trimestrielle de ressources**.

## Les conditions d'éligibilité

1. Avoir + de 25 ans ou – de 25 ans et assumer la charge d'un ou plusieurs enfants
2. Résider en France
3. Être Français ou titulaire depuis au moins 5 ans d'un titre de séjour autorisant à travailler dispositions particulières pour les réfugiés, les apatrides et les titulaires d'une carte de résident)
4. Ne pas être élève, stagiaire ou étudiant
5. Ne pas être en congé (parental, sabbatique sans solde ou disponibilité)
6. Disposer de ressources limitées (conditions particulières pour les non-salariés). Possibilité de dérogation individuelle du Président du Conseil Général.

Le rSa vise à assurer un revenu minimum par mois. Il est calculé selon la formule suivante :

$rSa = (\text{montant forfaitaire} + 62\% \text{ des revenus d'activité du foyer}) - (\text{ressources du foyer} + \text{forfait d'aide au logement})$

### MONTANT rSa socle au 1<sup>er</sup> avril 2018

Nombre d'enfant de moins de 25 ans (ou personnes à charges)

Foyer	Nombre d'enfant de moins de 25 ans (ou personnes à charges)				Enfant ou personne à charge supplémentaire
	Pas d'enfant	1 Enfant	2 Enfants	3 Enfants	
Seul Sans aide au logement	550,93 €	826,40 €	991,68 €	1 212,05 €	220,37 €
Seul Avec aide au logement	484,82 €	694,18 €	828,05 €	1 048,42 €	
Couple Sans aide au logement	826,40 €	991,68 €	1 156,97 €	1 377,34 €	
Couple Avec aide au logement	694,18 €	828,05 €	993,34 €	1 213,71 €	

Une majoration est accordée aux personnes isolées assumant seules la charge d'enfant : **Montant rSa Majoré 2018** : le Montant Forfaitaire Majoré du rSa s'élève à 635 €, majoré de 235,82 € par enfant supplémentaire.

# Rôle de la Mission Locale

## Proche des bénéficiaires du rSa

Accueillir, informer les bénéficiaires du rSa, participer à l'élaboration de leur projet professionnel, participer à la levée des freins d'accès à l'emploi.

### Le contexte local

1995 : La Mission Locale, dans le cadre d'une convention avec le Conseil départemental, accompagne les bénéficiaires du RMI dans leurs démarches, tout au long de leur Contrat d'Insertion.

1<sup>er</sup> janvier 2009 : La loi sur le rSa confie l'accompagnement des bénéficiaires du rSa à Pôle Emploi. Le Conseil Départemental de la Drôme, fort de l'expérience menée avec la Mission Locale, lui confie l'accompagnement charnière «socio professionnel» des bénéficiaires afin de faire le lien entre les services sociaux et Pôle Emploi.

### Financement prévu par la loi

- Le Conseil Départemental finance le rSa Socle
- L'Etat finance la prime d'activité
- La CAF et la MSA sont les organismes payeurs.

### Rôle de la Mission Locale

#### Identifier et lever les freins d'accès à l'emploi

Santé

Logement

Budget

Illettrisme

Mobilité

Qualification

Expérience professionnelle

#### Son action

- Construire et faire adhérer le bénéficiaire à un parcours d'insertion cohérent
- Aider à l'élaboration du Contrat d'engagements réciproques
- Evaluer en permanence l'avancée du parcours des personnes et proposer des réajustements si nécessaire

**Cet accompagnement est personnalisé et individualisé. Il s'inscrit dans le temps. Nous sommes le «Référént Unique» du bénéficiaire, tel que défini dans la loi et pour ce faire, nous sommes au cœur d'un maillage partenarial.**

### Le partenariat

- **Les Organismes de Formation** pour la professionnalisation et la qualification,
- **Les SIAE** (Structures d'Insertion par l'Activité Economique) essentiellement dans le cadre des chantiers d'insertion,
- **Diedac-Plie du Valentinois** pour l'ouverture sur l'entreprise et le monde économique,
- **Tous les services sociaux** pour les problématiques de budget, santé, logement, etc...

# L'accompagnement

## L'accompagnement Mission Locale

Depuis 1995, la Mission Locale par délégation du Conseil Départemental de la Drôme, accueille et accompagne les bénéficiaires du RMI.

Le 1<sup>er</sup> juin 2009, le RMI a disparu pour laisser la place au rSa et la Mission Locale poursuit sa collaboration avec le Conseil Départemental.

Vous avez l'assurance d'être reçus toujours par le même référent, en entretien individuel d'une durée pouvant aller jusqu'à une heure.

Après un entretien de diagnostic partagé avec votre conseiller, vous pourrez déterminer un objectif professionnel à atteindre (qui prend en compte la faisabilité et la réalité économique du marché de l'emploi).

Votre objectif identifié, il sera temps pour vous de définir les étapes à mettre en place pour l'atteindre. Elles peuvent consister en des périodes de formation, de travail en contrat aidé, de résolution de problèmes financiers ou de logement. Le panel des possibilités est très large.

Pour réaliser ces étapes, votre conseiller est au cœur d'un partenariat que la Mission Locale a mis en place avec les acteurs sociaux, les acteurs socio-professionnels et les acteurs du monde économique



C'est ce maillage très étroit qu'a construit la Mission Locale qui permet une prise en compte très large des situations individuelles.

Votre Référent Unique devient une véritable interface entre tous vos interlocuteurs.

- LA  
DRO  
ME -

Ce que prévoient la loi et le département de la Drôme

**En demandant le rSa, vous avez la possibilité de réaliser un diagnostic de votre situation pour définir l'orientation la plus adaptée à vos besoins.**

**Dans les premiers mois qui suivent votre ouverture de droits, vous élaborez un Contrat d'Engagements Réciproques avec votre référent unique qui sera votre interlocuteur pendant toute la durée de votre parcours.**

**Ce contrat est un engagement mutuel obligatoire pour tout versement d'allocation.**

**L'accompagnement peut être réalisé par :**

- **Le Conseil Départemental et des professionnels de santé pour les personnes relevant d'une problématique sociale ou de santé,**
- **Le Pôle Emploi pour les personnes relevant d'un accès direct à l'emploi,**
- **La Mission Locale pour les personnes relevant du professionnel mais qui ont besoin de travailler préalablement sur les freins à l'emploi (mobilité, formation, logement, gestion du budget...).**

# La Formation

## La Mission Locale peut vous aider dans votre parcours



Les conseillers de la Mission Locale Agglomération et Territoire du Valentinois vous accompagnent dans votre projet de formation.

Vous pouvez bénéficier d'entretiens individualisés au cours desquels ils vous délivrent des informations sur la formation professionnelle pour les adultes et vous accompagnent dans la validation de votre projet de formation.

Vous avez accès à des conseils concernant les organismes et les financements possibles. De cette manière, vous pouvez accéder à des formations préparatoires et qualifiantes.

### L'Orientation

Ces actions peuvent aller de quelques jours à quatre mois.  
Elles vous permettent de construire et vérifier un projet réaliste et d'en poser les étapes

### La Remise à Niveau

Permet de préparer une entrée en formation qualifiante ou les concours d'admissibilité

### La Formation Pré-qualifiante

Elle valide définitivement le projet et permet une immersion en entreprise

### La Formation Qualifiante ou Diplôme

Elle est le dernier palier avant l'accès à l'emploi

# L'atelier Gratte Papier

BESOIN D'AIDE

POUR VOS DEMARCHES  
ADMINISTRATIVES

## GRATTE-PAPIER



Tous les mercredis matins sans rendez-vous

De 08H30 à 11H00

Venez à la Mission Locale :

- Rédiger des courriers
- Remplir des dossiers CMU, MDPH, Retraite, Logement...

Pas de CV ni lettre de motivation sur ces matinées

# L'atelier Gratte Clavier



RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS :

Mission Locale Activité rSa

Site NOVALPARC

2, place Edmond Regnault – Chemin des Huguenots

26000 Valence

GRATTE CL@VIER

## BESOIN D'AIDE ?

ATELIER TOUS LES PREMIERS VENDREDIS DU MOIS  
DE 08H30 A 11H00 A LA MISSION LOCALE RSA



L'ATELIER SE DÉROULE :

MISSION LOCALE rSa

2 place Edmond Regnault

Site NOVALPARC

26000 Valence



Ce projet est cofinancé par le Fonds Social Européen dans le cadre du programme opérationnel national « Emploi et Inclusion » 2014-2020

# Proches par principe

Sur le territoire géographique



Nous écrire

Mission Locale Agglomération  
et Territoire du Valentinois  
Immeuble Président Herriot  
3, allée Bernard Gangloff  
BP 82148  
26021 Valence cedex



web : [www.missionlocalevalence.com](http://www.missionlocalevalence.com)

Prendre rendez-vous

Site Novalparc

2 place Edmond Reganult  
Chemin des Huguenots  
Téléphone : 04 75 78 20 60

Votre contact

Gérard ROBERTON, responsable de l'activité rSa  
Tél. 04 75 78 20 60